



Déclaration liminaire

CGT Educ'Action 53

CTSD de la Mayenne mercredi 21 juin 2017

En Mayenne, pour les collèges, lors du CTSD de mars 2017, il était prévu 10 ETP et 162 élèves en plus en collège ; et 7 ETP en plus pour une baisse de 15 élèves pour les lycées.

Pour les collèges, plusieurs constats nous interpellent pour ce CTSD de réajustements :

Ce seront finalement plus de 200 élèves qui arriveraient dans les collèges mayennais, dont plus de 150 dans les 6 collèges lavallois. Ces chiffres contredisent bien évidemment l'effondrement supposé des effectifs en collège, annoncé il y a maintenant 3 ans. En effet, à l'exception de quelques uns, tous gagnent des élèves ou se maintiennent.

Nous découvrons également 4 ouvertures sèches pour 124,5H en plus dans les DGH. Nous constatons à ce propos pour quelques collèges un effet « yo-yo » ; il conviendrait d'avoir une vision à plus long terme afin d'éviter ces effets qui ont des répercussions sur les équipes éducatives et sur les conditions de travail des personnels.

Et dans ce contexte d'augmentation des effectifs, d'augmentation des divisions, quelle réponse est donnée par les services ? **L'AUGMENTATION DES HSA.** Nos calculs font état de 231,05 HSA en plus entre mars et juin, ce qui équivaut à quasiment 13 ETP et ce qui veut dire aussi qu'il y a des transformations d'HP en HSA dans de nombreux établissements (19/27) avec certains qui connaissent des augmentations substantielles dues en partie à l'ouverture d'une division (Collèges A.Gerbault, J.Ferry par exemple). **Que dire de J. Monod et P.E Victor qui respectivement voient leurs HSA augmenter de 38,2H et 31,5H sans ouvertures ?** Ajoutons à cela la baisse du H/E de 1,25 en 2016 à 1,23 pour la rentrée. **Vous conviendrez Monsieur le Directeur que ces réajustements paraissent inacceptables pour les collèges qui vont voir leurs conditions de travail se dégrader drastiquement.**

Du côté des postes ETP, pour rappel, le CT de mars 2017 avait validé la création de 10 ETP en collège. En observant les HP, nous constatons une augmentation de 195 heures. Arithmétiquement, il y avait donc bien le compte. Et là, sur les documents de travail pour ce CT de réajustements, il ne reste plus que 91,45 HP en plus de septembre 2016 aux prévisions de juin 2017 pour créer 10 ETP ! **Comment les services ont-ils ou vont-ils trouver des heures pour créer ces 10 ETP ? Quelle incidence ces réajustements aura-t-elle sur les supports, les postes partagés (CSR et CSD) ?** Non seulement, le compte n'y est pas mais en plus, l'erreur de prévisions sur les 4 ouvertures sèches ne peuvent plus être compensées par des créations de postes car rajoutées après le CT qui valide les créations /suppressions.

Concernant les lycées, la CGT Educ'Action 53 déplore que les deux divisions de plus en seconde (Rousseau et Lavoisier) n'aient pas été anticipées, car si les HP sont bien abondées de 53 heures, il n'y aura pas de créations de postes définitifs. Nous déplorons également que nous arrivions au-delà de l'effet de seuil pour les secondes à Paré et Lavoisier. (plus de 35 élèves par classe).

Plus particulièrement à propos du lycée A. Paré et de la gestion des ressources humaines : ce lycée a perdu en trois ans 3 classes de seconde, passant de 13 en 2015 à 10 à la rentrée 2017. Rappelons que l'augmentation à 13 classes en 2015 avait eu pour conséquence des créations de poste. A la rentrée 2018, le contingent 2015, fait de 13 classes de seconde va donc disparaître du lycée et nous pouvons prévoir que se forment de "petits" contingents, faits à partir de 11 classes de 2nde pour les Terminales, et 10 classes de seconde pour les Premières. Nous craignons ainsi (au-delà des compléments de services inévitables) de nombreuses suppressions de postes et donc des mesures de carte scolaire imposées dans bon nombre de disciplines. **Nous nous interrogeons ainsi sur une gestion des ressources humaines à court terme de la part de la DSDEN, qui va toucher de nombreux collègues.**

Par ailleurs, ce CT se fait dans un contexte de changement de majorité présidentielle et à l'Assemblée nationale : le projet d'arrêté collège abroge certains principes de la réforme en permettant le retour d'options facultatives, de sections européennes ainsi que la quasi suppression des EPI. Ce projet incite donc à utiliser la dotation complémentaire pour recréer les options et laisse plus de marge encore à la modulation des horaires disciplinaires annuels. **Nous nous interrogeons donc sur les déclinaisons de ces annonces au niveau départemental et notamment sur la façon dont sera gérée la marge de 3 heures dans les établissements.** Pour la CGT Educ'action, ce nouvel arrêté accroît davantage l'autonomie et généralise la concurrence entre établissements.

Sur l'éducation prioritaire : nous demandions depuis des années l'arrêt des dérogations qui permettaient aux familles de contourner le collège A. Gerbault. Nous reconnaissons l'effort qui a été fait par la DSDEN qui a refusé les dérogations cette année. De ce fait, 22 élèves supplémentaires qui se sont vus refuser la dérogation sont affectés et c'est une cinquième classe de 6^{ième} qui ouvre. Mais cette mesure n'ôte pas notre inquiétude sur le devenir de l'éducation prioritaire en Mayenne et des moyens réels qui lui seront alloués. **Quelles propositions concrètes et réelles sont prévues dans le sens de l'attachement à l'éducation prioritaire en Mayenne ?**

Concernant F. Puech, nous voici désormais au terme des discussions et à l'heure des conclusions dans le cadre du comité de pilotage regroupant les membres du CA du collège et des représentants des communes sectorisées sur F. Puech. Comme convenu, chacune des instances de l'éducation nationale doit permettre de faire un point sur les discussions en cours : **Quelles conclusions sont rendues par le comité de pilotage ? Quels travaux éventuels concernant la sectorisation pilotée par la DSDEN ont été engagés ?** La CGT Educ'Action 53 continue de dire que la dynamique démographique sur Laval et ses environs (soit plus de 150 élèves supplémentaires), devrait largement suffire à maintenir les 6 collèges publics sur Laval. Comme l'ensemble des organisations syndicales, la CGT Educ'Action 53 continue de revendiquer le maintien définitif du collège Fernand Puech.

Autre question à l'ordre du jour de ce CT : les rythmes scolaires. Le projet de décret des rythmes scolaires instaure la possibilité, pour les communes, de revenir à la semaine de 4 jours et de déroger au calendrier scolaire annuel. Ainsi, sans remettre en cause les décrets Peillon-Hamon, il aggrave la désorganisation du travail et les inégalités sur l'ensemble du territoire où plus aucune règle commune n'existera, tant pour les élèves que pour les personnels. **Qu'en est-il en Mayenne ?**

Pour finir, nous continuons d'alerter les autorités académiques concernant les situations des élèves sans papiers en Mayenne : certains sont sous le coup d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français), d'autres demandent un titre de séjour ou encore le droit d'asile. La situation de certaines familles devient plus que dramatique et humainement insupportable. Nous rappelons notre attachement à des poursuites des cursus engagés dans des conditions sereines (en termes de logement, de sécurité, d'aides). Au-delà, nous revendiquons un avenir qui soit serein pour ces enfants, adolescents et leur famille par une régularisation. **C'est pourquoi la CGT Educ'Action 53 souhaiterait que ce CT soit aussi l'occasion d'une expression sur le sujet de la part de Monsieur le Directeur Académique, responsable de la scolarité des élèves sans papiers en Mayenne.**